

**Ministry of Education**

Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



Le 28 mars 2014

Madame, Monsieur,

En raison de la situation économique à laquelle fait face l'Ontario, le gouvernement a adopté en 2010 la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics*, qui a eu pour effet d'empêcher les conseils scolaires d'augmenter les honoraires des conseillères et conseillers scolaires entre le 25 mars 2010 et le 31 mars 2012. Cette période de restriction a ensuite été prolongée jusqu'au 31 mars 2014 grâce aux modifications apportées au Règlement de l'Ontario 357/06, Allocations des membres des conseils scolaires.

Pour aider à surmonter les difficultés économiques qui perdurent en Ontario, je modifie le Règlement de l'Ontario 357/06 de façon à prolonger jusqu'au 30 novembre 2014 la période de restriction des honoraires des conseillères et conseillers. Ainsi, la période de restriction aura couvert le mandat actuel de quatre ans. En ces temps difficiles, il est important que nos leaders du secteur parapublic, y compris ceux du secteur de l'éducation, donnent l'exemple et appuient les initiatives visant à renforcer notre économie.

Notre gouvernement apprécie les efforts considérables déployés par les conseillères et conseillers scolaires de l'Ontario pour appuyer notre système d'éducation solide financé par les fonds publics. Nous vous remercions pour votre dévouement aux élèves de l'Ontario et pour le service que vous continuez de rendre à sa population.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Liz Sandals'.

Liz Sandals